



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sectes

Question écrite n° 7951

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur s'il partage le point de vue de Madame la garde des sceaux, ministre de la justice, quant au « vide juridique relatif aux concepts de secte et de religion », précisant, quant à elle, que « le dispositif juridique existant apparaît suffisant ». (JO, AN, 24/11/1997).

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur fait sienne l'analyse de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, contenue dans sa réponse en date du 24 novembre 1997, à la question écrite posée par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7951

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4605

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 337